

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1535 approuvant l'état de dégrèvement présenté le 21 septembre 1966.

n° 1535

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1966

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé l'état de dégrèvement présenté le 21 septembre 1966 par le Ministre des Finances, à savoir : es l'état de dégrèvements prononcés au gracieux intéressant neuf (9) cotes admises partiellement ou en totalité en non-valeur pour un montant de: cinq cent soixante-six mille neuf cent vingt-neuf francs (566.929 fr. Dj).